



PAVANT
1991

**bulletin
municipal
d'informations**

Qu'il me soit permis, au seuil de ce nouvel an, de présenter à toutes et à tous, mes vœux les plus sincères pour 1992.

les vœux du mairie

Que cette année nouvelle apporte à chacun, joies personnelles, professionnelles et beaucoup de bonheur,

- par le retour à la santé pour ceux qui sont malades;
- par la découverte enfin d'un emploi stable et durable pour ceux qui ont besoin de travailler;
- par la poursuite heureuse d'une retraite que beaucoup ont mérité;
- par la réussite de tout ce que vous allez entreprendre;
- par la concrétisation de tous les souhaits que vous formez en ce début d'année.

Avec mon Conseil Municipal, nous souhaitons pour notre commune

- la continuation harmonieuse de son développement dans des limites raisonnables;
- la protection contre les dangers de pollution ou agressions qui menacent son environnement (carrières, vignes, extension galopante de la zone parisienne);
- le développement et l'épanouissement de ses associations qui lui assurent déjà la vitalité dont elle peut être fière.

BONNE ANNÉE A TOUS POUR 1992

Le maire, Jean PREVOT.

le maire et son conseil depuis mars 1989

Ils animent le présent et préparent l'avenir de la commune.

Jean PREVOT, maire
7, rue de Bassevelle.
André MOULINS, 1^{er} adjoint,
8, clos des Forges.
Gilbert LATOUR, 2^e adjoint,
19, rue Jean-de-La-Fontaine.
Henri VALLET
12, route de Pisseloup.
Michel LEVAL
12, rue de l'Église.
Raymond FAVIER,
22, rue Jean-de-La-Fontaine.
Bernadette PRETAT,
7, rue de l'Église.
André DUNIAU,
9, route de Bassevelle.
Eliane MAUGARD,
21, rue de l'Église.
Cyprien BIONAZ,
44, rue Jean-de-La-Fontaine.
Germaine PERRIN,
6, rue de la Cabine.
Marcel ZICRY,
13, rue de l'Église.
Paul GABETTE,
56, rue Jean-Jaurès.
Louis BONNARD,
35, rue Jean-de-La-Fontaine.
Christiane AUBRY,
1, clos des Forges.



Ils sont à votre disposition pour répondre à toute question que vous leur poseriez sur la gestion de notre commune.

La mairie est ouverte :

- lundi, mardi, vendredi, de 15 h à 17 h;
- jeudi de 14 h à 17 h;
- samedi de 10 h à 12 h.

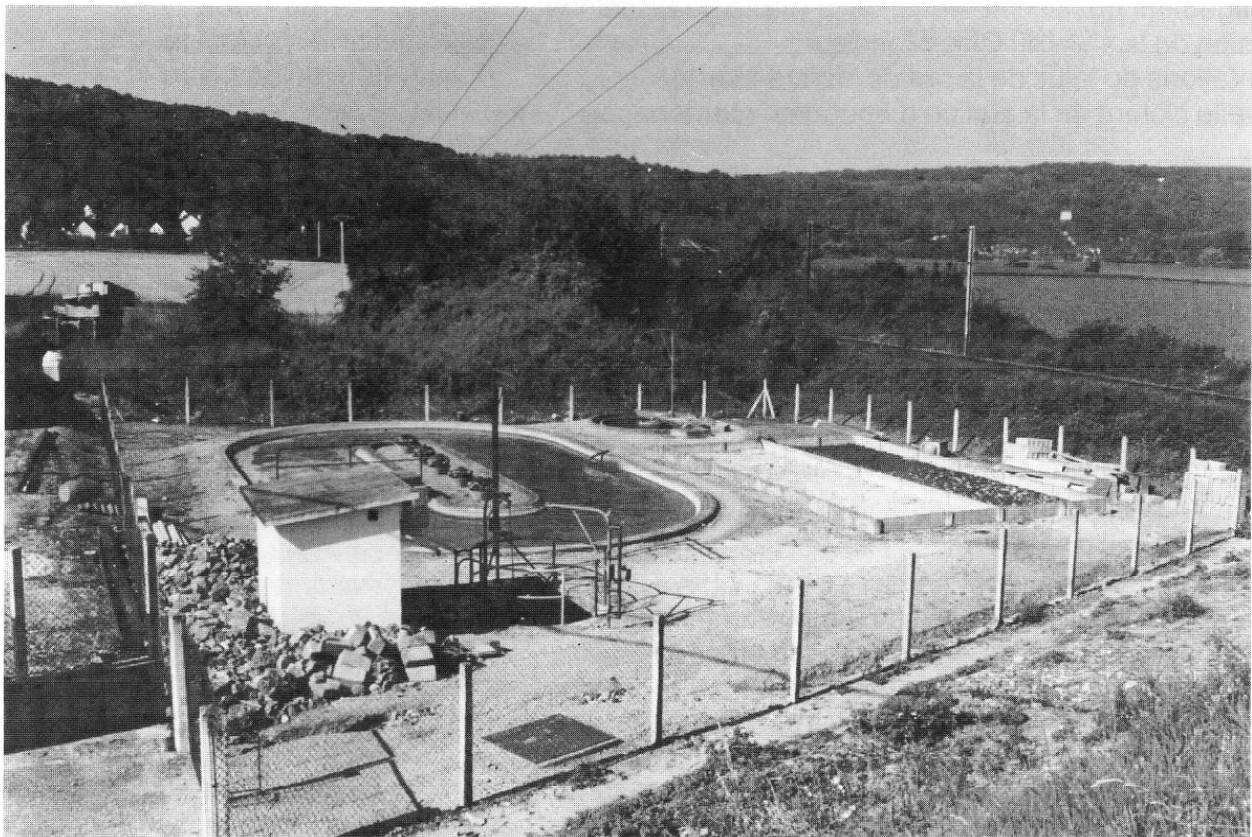
Le maire assure une permanence en mairie, tous les samedis de 17 h à 19 h.

les grandes réalisations de 1991

- AMÉNAGEMENT DES ALLÉES DU CIMETIÈRE :
pose d'un pluvial ; installation de l'eau à tous les niveaux, construction d'une fontaine et de murets, relevé de concessions abandonnées, GOUDRONNAGE DES PRINCIPALES ALLÉES.
- ACQUISITION D'UN CAMION NEUF.
- EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU AU CHEMIN DE LA FERME.

les autres activités communales

- Achat ou échange de parcelles.
- Embauche d'un CONTRAT EMPLOI SOLIDARITÉ pour 9 mois.
- Installation de points lumineux, au carrefour Route de Bassevelle-Chemin Noir et à l'église.
- Achat de matériel pour le réseau d'eau.
- Grosses réparations à la station d'épuration.



- Entretien de tous les réseaux : eau, assainissement, électricité et voirie.
- Dératisation de la commune 2 fois par an.
- Financement des séances de piscine, de distribution de lait et des jouets de Noël pour les enfants de l'école.
- Travaux de serrurerie au Clos-Monsieur et à la salle polyvalente.
- RAVALEMENT DU VESTIAIRE DES FOOTBALLEURS.
- Remplacement de toute la signalisation routière du village.
- Achat de matériel : pour l'école, pour la bibliothèque et la commune.
- Travaux de peinture dans la 4^e classe du groupe scolaire.
- Travaux à l'intérieur de l'église.
- Participation financière importante au CENTRE AÉRÉ de Charly-sur-Marne et au Syndicat S.U.D.E. Charly auquel la commune vient d'adhérer (voir article plus loin).
- Établissement des plans pour l'aménagement des accotements de la route de Pisseloup.
- Embauche définitive d'une ouvrière d'entretien de la voie publique 20 heures par semaine.

ce qui n'a pu être réalisé en 1991

Tous les aménagement suivants :

- les accotements de la route de Pisseloup; car ils n'ont pas été subventionnés pour 1991 par le Département;
- le carrefour du Champ-Renard; car la commune est contrainte d'exproprier une parcelle nécessaire à cet aménagement;
- le parking rue du Gué; différé pour permettre l'extension urgente du réseau d'eau au chemin de la ferme;
- les plantations dans le talus de la rue du Val-de-Marne; celles-ci ont été subventionnées très tardivement;
- la nouvelle fontaine du Monument aux Morts; car un projet nouveau d'aménagement de la placette est à l'étude.



ce qui devrait être fait en 1992

Si les finances communales le permettent :

- l'aménagement des accotements de la Route de Pisseloup;
- l'extension de la salle du Clos-Monsieur;
- les plantations du talus de la rue du Val-de-Marne;
- la nouvelle clôture de la station d'épuration réaménagée.

l'état civil de l'année

LES NOUVEAUX NÉS

13.05.91	Nicolas Daniel MAZALTO	22.09.91	Laura Monique Danielle PHILIPPON
26.05.91	Justine PRÉTAT	30.10.91	Marc Vincent Toussaint AUCUIT
2.06.91	Teddy Michel Hervé PLATEAUX	30.11.91	Teddy Rémy Christian PLONQUET
12.06.91	Anna OUTY	27.12.91	Jonathan HECQ

CEUX QUI SE SONT UNIS

27.04.91	Philippe Jean-Pierre SALOMÉ et Maryline Christiane Paulette BIDAULT
11.05.91	Phi-Long François NGUYEN et Patricia NOUVEAU
15.06.91	Bertrand Marc FAVIER et Anne MOURGE
29.06.91	Didier René PAINEAU et Catherine PRÉVOT
6.07.91	Thierry Philippe FREYSSINGEAS et Florence Marie-Eve Louise WIDMER
7.09.91	Thierry Jean-Louis LE MEUR et Marlène Sophie DARDARD
21.09.91	David Francis ZICRY et Christelle ADAM

CEUX QUI ONT DISPARU

31.01.91	Maria SLOBODNIK, épouse GARDON Jean
17.02.91	René Camille CHARPENTIER
14.04.91	Marie Alexandrine RUELLE, épouse BRÉJON Raoul
24.04.91	Pierre Gabriel LEMISTRE
29.04.91	Gustave Auguste LYCKE
9.05.91	Hélène Jacqueline Geneviève GERMAIN, épouse VUILLEMENOT Bernard
28.06.91	Pierre Auguste BRÉHAMET
5.07.91	Marcel Joseph EMOND
17.11.91	Renée Marie LEROY, épouse EMOND Georges
17.11.91	Odette Denise FEUILLEY, épouse DORIZE Serge

de tout et de rien

- Si vous êtes NOUVEL HABITANT de la commune, faites-vous connaître en Mairie. On vous indiquera vos droits et vos devoirs au regard de la vie de notre village (scolarité des enfants, impôts, aide sociale, sécurité sociale, eau, assainissement, associations, etc.). Munissez-vous du livret de famille.
- Si vous êtes RETRAITÉ ou AGÉ DE PLUS DE 60 ANS, adhérez gratuitement au CLUB SAINT-BALD DU 3^e AGE, vous bénéficierez de ses nombreuses activités, de ses voyages, de son repas annuel qui aura lieu en 1992, le **SAMEDI 18 JANVIER, à 12 h 30.**
- Si vous quittez définitivement votre logement ou votre maison, n'oubliez pas de faire relever votre compteur d'eau.
- Lorsqu'un logement ou une maison change d'occupant, le compteur d'eau est automatiquement remplacé par la commune, même si l'habitation n'a été occupée que très temporairement.
- Vous avez remarqué qu'en 1991, le ramassage des ordures ménagères a augmenté de 50% ; augmentation dont la commune n'est absolument pas responsable et qui devrait encore s'accroître dans les prochaines années.
- Le RAMASSAGE des MONSTRES en 1992 est prévu aux dates suivantes : 2 AVRIL, 1^{er} OCTOBRE.
- Voici les nouveaux TARIFS de l'EAU et de l'ASSAINISSEMENT pour la période du 1.07.1991 au 30.06.1992 :

A) L'EAU

a) Pour les particuliers :

- de 0 à 20 m³ gratuit
- de 20 à 100 m³ 1,90 F le m³
- plus de 100 m³ 1,80 F le m³
- location du compteur 250 F

b) Pour M. Ousselin, jardinier de Pisseloup 1,35 F le m³

c) Pour l'usine 1,10 F le m³

d) Droit de branchement au réseau 420 F

e) Compteur détérioré 700 F

f) Nouvel occupant du logement 420 F

g) Eau chaude du logement de fonction 30 F le m³

B) L'ASSAINISSEMENT

- Taxe annuelle 330 F
- Redevance d'assainissement 0,85 F le m³

- On peut toujours se procurer en Mairie "L'HISTOIRE DE PAVANT" pour 160 F.
- Les finances communales se portent bien puisqu'au 1^{er} janvier 1991 il restait en caisse la somme de 503 945 F.
- Si vous avez constaté en 1991 une augmentation de vos impôts communaux, sachez que la commune n'y est pour rien. En effet, depuis 8 ans, la Municipalité n'a pas relevé cette imposition.
- Une enquête d'utilité publique vient d'avoir lieu en Mairie pour fixer un périmètre de protection de notre station de pompage.

Tout le monde sait en effet que l'eau potable est devenue très précieuse de nos jours, aussi convenait-il de protéger la nôtre contre toute pollution.

La commune, en collaboration avec les services publics a donc décidé de protéger son eau :

- en rejetant déjà une première offensive des industriels carriers qui voulaient ouvrir des gravières dans la plaine ; celles-ci auraient détruit et la nappe phréatique et l'environnement et le paysage de notre village ;
- en demandant au Préfet du département de déterminer par ARRÊTÉ un périmètre de protection de notre nappe à l'intérieur duquel toute activité industrielle ou agricole serait sévèrement contrôlée pour éviter toute pollution de notre eau.

Cet ARRÊTÉ devrait sortir dans le courant du 1^{er} trimestre de 1992.

Deux salles polyvalentes sont à la disposition de la population pour les cérémonies familiales ; tarifs de location en Mairie.

Pensez aux beaux jours à FLEURIR VOTRE MAISON, c'est tellement plus agréable.

Un Pavanais était porteur de la Flamme Olympique à Laon : Olivier LE GUEVEL. Quel honneur pour la commune !

schéma directeur cantonal plan d'occupation des sols de la commune

La commune de Pavant vient d'adhérer à un nouveau syndicat intercommunal à vocations multiples dont le sigle est **S.U.D.E. Charly.**

POURQUOI ?

- 1) Pour participer à l'élaboration, avec les 19 autres communes du Canton d'un SCHÉMA DIRECTEUR qui aura pour but d'assurer à la région de Charly-sur-Marne un développement équilibré sur le plan socio-économique et sur le plan écologique.

Ce SCHÉMA DIRECTEUR devra :

- tenir compte des pressions urbaines auxquelles notre canton doit faire face;
- apprécier sa marge de manœuvre vis-à-vis des projets des régions voisines, en particulier l'Ile-de-France;
- saisir les opportunités de développement ou de mise en valeur qui peuvent apparaître.

Pour y parvenir, il devra bien connaître l'évolution future de la région Ile-de-France quant à sa structure urbaine, ses grands équipements, sa mutation démographique et économique et leur impact sur notre environnement.

L'élaboration de ce schéma directeur sera confiée à deux agences spécialisées : l'Agence de l'Ile-de-France et celle de Reims.

- 2) Pour obtenir, à partir de ce schéma directeur, un document qui fixera les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols, documents cartographiques à l'appui, et qui permettra à notre commune de se doter d'un PLAN D'OCCUPATION DES SOLS qui remplacera la carte communale actuelle.

Le P.O.S.

- délimitera les zones urbaines ou à urbaniser;
 - définira les règles relatives à l'implantation, à la nature et à la destination des constructions;
 - précisera le tracé et les caractéristiques des voies de circulation à conserver, à modifier ou à créer;
 - délimitera les quartiers, rues, monuments ou sites à protéger en raison de leur esthétique, de leur qualité historique ou pour des motifs écologiques;
- localisera les terrains cultivés ou à cultiver et les zones boisées à protéger;
- pourra interdire l'implantation de carrières sur le territoire communal.

Le nouveau syndicat S.U.D.E. Charly dont la commune fait partie

- s'occupera de toutes les études visant à l'établissement de ces documents;
- fera toutes propositions nécessaires à la protection et à l'amélioration de l'environnement;
- assurera la défense des monuments classés et des sites;
- apportera toutes les aides techniques nécessaires pour mener à bien ces démarches;
- collectera les aides financières indispensables.

Par ailleurs, ce même syndicat pourra envisager pour les communes qui le souhaitent, la création de lotissements, de Z.A.C. (zone d'aménagement concerté) ou de Z.A.D. (zone d'aménagement différé), d'un règlement général du ramassage des ordures ménagères, toutes opérations pouvant intéresser l'une de ses communes membres, en particulier en matière d'urbanisme.

Il est bien évident que l'adhésion au Syndicat S.U.D.E. Charly ne sera contraignante pour la commune que pour l'élaboration du schéma directeur, mais que celle-ci gardera son entière indépendance pour toutes les autres questions qui seront étudiées par ce même syndicat.

L'ASSOCIATION SPORTIVE DE PAVANT

Elle compte 52 joueurs pour 3 équipes et 12 dirigeants.

L'équipe fanion qui évolue en 3^e série départementale se situe en milieu de tableau avec pour objectif la montée en seconde division.

L'équipe des minimes fait le dur apprentissage du jeu à 11. Elle est actuellement 9^e sur 12.

L'équipe des poussins qui occupe la première place de son championnat avec Étampes et Château-Thierry.

L'A.S. Pavant présente ses meilleurs vœux à toutes et à tous pour 1992.

Le président : Bernard LEMONNIER

LE CERCLE DES ANCIENS

Avec la naissance de la nouvelle année, le CERCLE DES ANCIENS et son bureau adressent à tous, amis et habitants de la commune, leurs vœux de bonheur, prospérité et santé florissante. Que la joie règne parmi vous et que tous vos souhaits soient exaucés.

Nous remercions à cette occasion toutes les personnes qui, bénévolement, nous ont aidés par leurs apports financiers et matériels.

Nous demandons à toutes les personnes nées entre le 1^{er} janvier 1922 et le 31 décembre 1922 qui désirent entrer au Cercle des Anciens de bien vouloir prendre contact avec MM. Fauvet, Babe ou René Nouveau entre le 1^{er} janvier et le 29 février 1992.

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE A TOUS.

Le président : André FAUVET

LE COMITÉ DES FÊTES

Il remercie chaleureusement

- tous ceux qui participent bénévolement à la réussite des fêtes Jean de La Fontaine et de Pavant;
- tous les membres honoraires;
- tous les habitants du village qui lui accordent des dons ou qui l'encouragent dans les manifestations qu'il organise et qui lui assurent une réputation dont il est très fier et qui dépasse très largement les limites du canton.

La FÊTE PATRONALE de 1991 fut encore une très belle réussite, le COMITÉ s'efforcera en 1992 de faire aussi bien pour la joie de tous.

Dans l'immédiat, BONNE ET HEUREUSE ANNÉE. Le président : Henri VALLET



ASSOCIATION DU CLUB DES JEUNES DU MERCREDI

L'A.C.J.M. fêtera cette année son 10^e anniversaire.

En effet, en septembre 82 étaient créées les premières activités du Mercredi pour les enfants. Une aventure bien exaltante, parfois semée d'embûches, mais qui fait fi du temps et des difficultés, pour permettre à une quarantaine d'enfants de se réunir hebdomadairement pour gérer ensemble sinon leurs intérêts du moins leurs loisirs.

Depuis toutes ces années donc, ces enfants participent à l'animation de notre village par leur présence aux fêtes patronales, scolaires ou autres... et contribuent ainsi à notre vie sociale à tous.

activités de l'A.C.J.M. peuvent prétendre s'inscrire dans le tissu social local de l'action culturelle, et il est heureux de constater, à notre époque où le bénévolat associatif s'use très vite, qu'elles ont encore un grand élan de vitalité.

BONNE ANNÉE A TOUS.

La présidente : Christiane AUBRY

FOYER RURAL DE PAVANT

Le foyer rural après une longue période d'inactivité s'est doté d'un nouveau bureau en juillet dernier. Deux sortes d'activités peuvent dès lors être proposées : celles, régulières, qui rythment la vie d'un village et celles qui ont un caractère exceptionnel.

Nous avons choisi dans un premier temps de privilégier la régularité en créant la section tennis de table, répondant au souhait de beaucoup (60 adhérents à ce jour)

- Initiation le mardi de 18 h 30 à 20 h 30. Détente adultes le vendredi de 20 h à 22 h.

Le labo photo rééquipé est maintenant prêt à vous accueillir tant pour le développement de vos films noir et blanc que pour la réalisation de projets comme un diaporama sur Pavant à partir de cartes postales anciennes et l'agrandissement de celles-ci en vue d'une exposition.

D'autres projets sont en cours d'étude. Thé dansant, randonnée pédestre, journée VTT, séjour "ados" de courte durée... Mais vous avez peut-être d'autres passions que vous désirez faire partager. Alors contactez-nous et nous essaierons de les réaliser avec vous.

Le Foyer rural vous souhaite une bonne et heureuse année 1992.

Le président : Patrick VERGNOLLE

CLUB SAINT-BALD DU 3^e AGE

Le Président remercie vivement toutes les personnes qui par leur générosité lors de la distribution des calendriers permettent au Club de bien se porter.

Le repas annuel des personnes du 3^e Age a été minutieusement préparé et sera certainement une réussite, nous espérons que le maximum de membres puisse faire un effort pour participer à ce repas. Je les en remercie par avance. Bien cordialement à tous.

Le président : Henri VALLET



SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS DE PAVANT

La section des A.C. de Pavant s'amenuise au fil des ans du fait que les A.C. de 39-45 sont tous très âgés et que beaucoup nous ont quitté définitivement. Le Président demande aux A.C. d'A.F.N. de faire un effort pour assister aux cérémonies des 8 mai et 11 novembre et de faire en sorte de remplacer les anciens.

Le Président remercie vivement les personnes qui ne sont pas anciens combattants, mais qui sont sympathisants de notre association et qui nous font l'honneur de rehausser par leur présence les différentes cérémonies annuelles qui ont pour but de rendre hommage à ceux qui sont morts pour la France.

Le président : Lucien PÉRICART

LA BONNE LIGNE DE PAVANT, association agréée de pêche et de pisciculture

Le 13 décembre 1991, lors de l'assemblée générale, il a été procédé à l'élection du bureau pour la durée des baux consentis par l'État sur le domaine public : 1992-1997.

Ont été réélus : président, M. Francis WYNS; vice-président : M. José Lizarra; trésorier : M. René Nouveau; secrétaire : M. Jean-Claude Debargue.

Amis pêcheur, préparez vos "Bonnes Lignes de Pavant". Le 11 novembre 1991, par un après-midi plutôt morose, nous avons déversé en Marne :

- 50 kg de gardons - 200 brochetons - 25 kg de tanches.

Cet alevinage est dû au nombre toujours croissant des adhérents; mais aussi aux jeunes de moins de 16 ans, qui pour une modique somme de 5 F peuvent pêcher avec une ligne seule, tenue à la main.

Vous pouvez retirer vos permis dès le début de l'année au Café-tabac et au Café-restaurant.

Le Président ainsi que les membres du bureau vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année qui commence.

Le président : Francis WYNS

SOUVENIRS DE NOTRE ÉCOLE

L'Histoire, pour tous les gamins que nous étions, s'apprend d'abord à la communale. Joyeuse troupe, malgré les tabliers gris ou noirs, le béret ou la casquette bien enfoncés, les galoches de bois, et l'hiver qui y ajoute le capuchon noir.

Dans la classe, devant le tableau noir, le maître en blouse grise nous illumine de son savoir.

Avant la classe, inspection des mains et des oreilles.

Le travail commence d'abord par la leçon de morale, une maxime écrite au tableau.

Le maître nous en précise les premiers éléments : l'honnêteté, la politesse, la tolérance dont il appartiendra à chacun de nous d'en appliquer les principes.

Le cours de français, l'enseignement du calcul ($2 + 2$ ne peuvent faire que 4!) l'apprentissage de l'histoire pour ceux qui n'ont rien appris ni retenu d'autre de l'Histoire que la date de la bataille de Marignan ou le mot de Cambronne ou d'autres : les rigolards ou les rebelles du fond de la classe, qui trouvaient que se faire pincer l'oreille par Napoléon, sur la Bérézina, par -40° , ne devait pas être considéré comme une récompense.

Notre Histoire nous apprend que la France est toujours la plus forte. Les batailles sont contées de façon pimpante : Azincourt, Fontenoy : "MM. les Anglais, tirez les premiers!". La retraite de Russie est héroïque, Jeanne d'Arc, pauvre bergère, qui a fini incinérée?...

Nos manuels d'Histoire nous rappellent aussi que la France s'achemine vers les grands principes de la liberté, la glorification d'hommes ou d'actions, pas toujours conformes à la réalité, avec des oublis parfois bien arrangeants...

Mais convenons que nos débuts d'école, avec leurs souvenirs que nous aimons nous rappeler, constituent des images de bonheur et de bon sens, et de regrets aussi, ceux de notre enfance trop vite envolée.

Un ancien du village.